

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le mardi 21 mars 2023, à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Mirianne BOHOMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (RUAN), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (GEMIGNY), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Gervais GREFFIN (Bucy-le-Roi), Thierry COUTANT (Suppléant de Sylvain HODEAU – Saint-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD – Patay), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (Suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Alain BRUNNER (Suppléant d'Arnold NEUHAUS - Villermain), Jean-Yves GUINARD (Suppléant de Laurent SIMONNET – Meung-sur-Loire), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLEE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds en Beauce).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournoisis), Claude PELLETIER (Chevilly).

Monsieur Cuillerier et Monsieur Jolliet souhaitent la bienvenue aux élus.

Monsieur Patrick Echegut est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 8 février 2023 ;
2. Compte de gestion et compte administratif 2022, affectation du résultat, budget primitif 2023 (Délibérations) ;
3. Programme LEADER ;
4. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : point d'étape (Délibération) ;
5. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
6. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2023

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Le procès-verbal de la séance du 8 février 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Compte de gestion et compte administratif 2022, affectation du résultat, budget primitif 2023 (Délibérations) ;

En préambule, Monsieur le Président informe les élus qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations des EPCI membres et salut l'important travail des membres du Bureau et de l'équipe technique pour parvenir à stabiliser le budget 2023.

Monsieur le Président présente les éléments budgétaires de l'exercice 2022 et le budget primitif 2023.

Fonctionnement - dépenses

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
11	Charges générales	198 800,00 €	65 764,92 €	185 848,58 €
12	Charges de personnel	200 000,00 €	188 971,67 €	200 000,00 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	8 675,00 €	8 543,10 €	8 985,00 €
Ch 66	Charges financières	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Ch 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	43 000,86 €	43 000,86 €	47 038,86 €
Ch 022	Dépenses imprévues	3 033,85 €	0,00 €	0,00 €
Ch 023	Virement section Inv.	60 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		513 809,71 €	306 280,55 €	455 172,44 €

Fonctionnement – recettes

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
R 002	Résultat de Fonctionnement reporté	29 414,41 €	0,00 €	52 246,03 €
Ch 74	Dotations, subventions et participations	463 571,89 €	308 595,20 €	383 227,00 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	94,74 €	100,00 €
Ch 77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €	1 608,82 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 813,41 €	18 813,41 €	19 599,41 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		513 809,71 €	329 112,17 €	455 172,44 €

Investissement – dépenses

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
D 001	Déficit d'investissement reporté	14 437,81 €	0,00 €	0,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 813,41 €	18 813,41 €	19 599,41 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	93 941,60 €	33 796,80 €	46 830,00 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	10 200,00 €	1 086,53 €	4 911,13 €
Ch 45	Comptabilité distincte	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 020	Dépenses imprévues	5 625,77 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		143 018,59 €	53 696,74 €	71 340,54 €

Investissement – recettes

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	884,12 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	60 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	18 217,73 €	18 217,81 €	3 440,06 €
Ch 13	Subventions d'investissement	21 800,00 €	7 800,00 €	6 977,50 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	43 000,86 €	43 000,86 €	47 038,86 €
Ch 45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		143 018,59 €	69 018,67 €	71 340,54 €

Monsieur Cuillerier observe que le compte de gestion 2022 est strictement égal au compte administratif 2022. Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver le compte de gestion 2022, dont les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2022 (Délibération n° 23-02).

Compte administratif

Compte administratif 2022		
Fonctionnement	DEPENSES	306 280,55 €
	RECETTES	329 112,17 €
	<i>Excédent de la section</i>	22 831,62 €
Investissement	DEPENSES	53 696,74 €
	RECETTES	69 018,67 €
	<i>Excédent de la section</i>	15 321,93 €

Le Président du PETR Pays Loire Beauce quitte la salle.

M. Hubert JOLLIET, Maire de Chevilly, présente et soumet aux Membres le compte administratif 2022 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce (strictement identique au compte de gestion 2022).

Après avoir entendu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021, le Comité syndical constate :

Un total des recettes de fonctionnement de 329 112,17 €

Un total des dépenses de fonctionnement de 306 280,55 €
 Un excédent de fonctionnement reporté de 29 414,41 € (2021)
 Soit un excédent de 22 831,62 € en fonctionnement

Un total des recettes d'investissement de 69 018,67 €
 Un total des dépenses d'investissement de 53 696,74 €
 Un déficit d'investissement reporté de 14 437,81 € (2021)
 Soit un excédent de 15 321,93 € en investissement

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver le compte administratif 2021 et autorisent le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération (Délibération n° 23-03).

Affectation du résultat

M. Cuillerier reprend la présidence du comité syndical.

Fonctionnement 2022	Recettes	329 112,17 €	Investissement 2022	Recettes	69 018,67 €
	Dépenses	306 280,55 €		Dépenses	53 696,74 €
	Total :	22 831,62 €		Total	15 321,93 €

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 (2021)	Résultat de l'exercice N (2022)	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 + N
Fonctionnement	29 414,41 €	22 831,62 €	52 246,03 €
Investissement	- 14 437,81 €	15 321,93 €	884,12 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit pour l'année 2023 :

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 52 246,03 €, en recettes de fonctionnement au compte R002 (résultat de fonctionnement reporté).
- d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2022, d'un montant de 884,12 € en intégralité en recettes d'investissement au compte R001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Délibération n° 23-04.

Budget primitif 2023

BP 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	455 172,44 €	71 340,54 €
RECETTES	455 172,44 €	71 340,54 €

Conformément au débat d'orientation budgétaire du Comité syndical du 8 février 2023,

Monsieur le Président soumet à l'assemblée délibérante le budget primitif du PETR pour l'année 2023. La présentation du budget suit la comptabilité M57.

Le budget 2023 s'équilibre à 455 172,44 € en SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Les dépenses du **chapitre 60** « achats et variation de stocks » sont en augmentation à celles prévues en 2022 notamment pour tenir compte des dépenses liées au SCoT.

Le montant du **chapitre 61** est inférieur à celui de 2022 : cela s'explique notamment par la baisse du chapitre 617 « études et recherches ».

En effet, l'année 2023 doit permettre de lancer le PCAET (Plan Climat Energie Territorial) en lien avec les deux communautés de communes, de suivre l'élaboration de diagnostics de biodiversité agricole, de poursuivre la stratégie biodiversité et notamment l'édition 2023 de BiodiverCiné.

Le **chapitre 62** « autres services extérieurs » est en forte hausse par rapport au budget primitif 2022 avec notamment des dépenses liées à la réalisation de l'enquête publique pour le SCoT.

Les **charges de personnel (chapitre 012)** sont stables et permettent d'employer 3,80 équivalents temps plein (ETP).

Les dépenses du **chapitre 63** « impôts, taxes et versements assimilés » sont en légère hausse par rapport à 2022 notamment pour tenir compte de l'évolution des cotisations au CGD et CNFPT.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont quasiment identiques par rapport à 2022.

Le **chapitre 66** « charges financières » correspond aux frais d'intérêts liés à une potentielle ligne de trésorerie que le Pays pourrait souscrire.

Le **chapitre 042** concerne les amortissements.

Aucune dépense imprévue en comptabilité M57(chapitre 022).

Une somme de **13 000 €** est inscrite au chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».

☞ RECETTES DE FONCTIONNEMENT FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Au **chapitre 74** « dotations, subventions, participations », sont prévues :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire : la subvention correspond au forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). Il faut ajouter les crédits régionaux visant à soutenir le PCAET, les diagnostics de biodiversité agricoles et les plantations d'arbre. Le montant de la subvention régionale pour 2023 s'élève donc à **118 845 €**.
- Les subventions de **l'Europe** pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader 2014-2022 concernent l'animation GAL, l'animation biodiversité, les circuits-courts et la restauration collective, le projet BiodiverCiné, l'AMO pour le PCAET, les diagnostics de biodiversité agricole et une action sur la sobriété énergétique. **Le total est de 153 000 €**
- Les **participations intercommunales** : la contribution sera identique à celle de 2022 à savoir 1,50 € habitant. La participation s'élève à **101 382 €** (intégrant la part communale de l'édition 2023 de BiodiverCiné).

Aucun crédit n'est prévu au **chapitre 77**. Aucun crédit n'est prévu au **chapitre 013**.

Le **chapitre 042** correspond, lui, à l'amortissement des subventions (SCoT notamment) (opération d'ordre qui s'équilibre avec le **chapitre 040** de la section d'investissement).

Le budget 2023 s'équilibre à 71 340,54 € en SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 20 fait apparaître un montant de 46 830 € pour la finalisation du SCoT et la finalisation de l'étude de préfiguration d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Le montant du chapitre 21 « immobilisations corporelles » diminue légèrement. Ces dépenses correspondent au renouvellement et à l'entretien normal du parc informatique (ordinateur portable, matériel).

Aucune dépense imprévue n'est prévue en comptabilité M57.

☞ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 10 indique le Fonds de Compensation de la TVA attendu sur les investissements s'élèvera à 3 440,06 € en 2023.

Une somme de 884,12 € est également prévue, conformément à la délibération d'affectation des résultats n° 23-04.

Une somme de 13 000 € est inscrite au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement à investissement ».

Le chapitre 040 concerne des opérations d'ordre.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le budget 2023 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres,
- De confirmer, pour 2023, le niveau des cotisations des communautés de communes membres du PETR à 1,50 € par habitant (en fonction de la population municipale 2023)
- D'autoriser le Président à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Délibération n° 23-05.

3. Programme LEADER

Monsieur le Président informe que la Région a attribué une enveloppe de 837 000 € de fonds européens LEADER au GAL Loire Beauce pour la période 2023-2027 (5 ans). Cela représente une enveloppe moyenne annuelle par an de 167 400 €.

Le comité syndical constate que l'enveloppe LEADER attribué au territoire pour la période 2014-2022 (8 ans) s'élevait à 1 289 500 €, soit en moyenne 143 278 €.

Mme Baron informe que la Région a attribué une « prime » aux territoires qui se sont unis pour porter une candidature LEADER. De même, elle informe qu'il existe une enveloppe de 500 000 € au niveau régional destiné à soutenir des projets de coopération à l'échelle nationale ou internationale.

4. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : point d'étape (Délibération)

Monsieur le Président informe que l'enveloppe régionale va passer de 8 125 000 € à 8 600 000 €.

Il souligne l'important travail réalisé par les membres du Bureau pour parvenir à stabiliser une proposition de maquette financière du CRST. Celle-ci tient compte des projets « très prioritaires », des projets s'inscrivant sur la période 2023-2026 et des « figures imposées » par la Région (5% de biodiversité, 15% plan climat énergie, THD, etc.).

Monsieur le Président rappelle que le CRST n'a pas vocation à financer certains projets comme l'eau, l'assainissement, la sécurité routière, etc.

Monsieur le Président observe que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre du CRST implique la réalisation d'un bilan mi-parcours en 2026. Cela permettra notamment d'ajuster certains projets.

Monsieur le Président présente la maquette financière par axe :

PRIORITÉS THEMATIQUES	Investissement	Fonctionnement	Total	% du total
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	975 860 €	32 000 €	1 007 860 €	12%
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	235 560 €	- €	235 560 €	3%
Axe A2 : Accueil des entreprises	300 000 €	- €	300 000 €	3%
Axe A3 : Economie agricole	280 300 €	32 000 €	312 300 €	4%
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	- €	- €	- €	0%
Axe A6 : Economie touristique	160 000 €	- €	160 000 €	2%
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	1 510 000 €	- €	1 510 000 €	18%
Axe B1 : Services à la population	660 000 €	- €	660 000 €	8%
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	50 000 €	- €	50 000 €	1%
Axe B3 : Sport	800 000 €	- €	800 000 €	9%
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	2 140 000 €	60 000 €	2 200 000 €	26%
Axe C0 : Paysages	- €	- €	- €	0%
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	400 000 €	- €	400 000 €	5%
Axe C2 : Foncier	800 000 €		800 000 €	9%
Axe C3 : Habitat – Logement	340 000 €	- €	340 000 €	4%
AXE C4 : Rénovation urbaine	- €	- €	- €	0%
AXE C5 : Mobilité durable	600 000 €	60 000 €	660 000 €	8%
PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE				
30-6 : Expérimentations de "territoires en transition"	- €	- €	- €	0%
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	394 100 €	48 000 €	442 100 €	5%
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	2 000 000 €	50 000 €	2 050 000 €	24%
ANIMATION TERRITORIALE DEDIEE AU CONTRAT		300 000 €	300 000 €	3%
ENVELOPPE FONGIBLE	500 000 €	90 040 €	590 040 €	7%
SOUS-TOTAL HORS A Vos ID	7 519 960 €	580 040 €	8 100 000 €	94%
F : A VOS ID	250 000 €	250 000 €	500 000 €	6%
ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT	7 769 960 €	830 040 €	8 600 000 €	

Monsieur le Président informe que les crédits fléchés vers le très haut débit s'inscrivent dans une politique menée depuis plusieurs années pour déployer la fibre en milieu rural (Axe A1). Il informe que les échanges avec les bailleurs sociaux ont abouti sur la nécessité de flécher des crédits pour rénover thermiquement le parc de logements sociaux (Axe C3). Il souligne que les crédits fléchés sur la biodiversité (Axe D) s'inscrivent dans les objectifs régionaux (5% minimum de l'enveloppe).

Monsieur le Président informe que les crédits sont fongibles au sein de chaque axe. En complément, le Président informe que le Bureau a souhaité se donner de la souplesse en dotant le CRST d'une enveloppe fongible « généraliste » de 590 040 €. Cette enveloppe fongible peut abonder chacun des axes du CRST en cas d'insuffisance de crédits.

Monsieur le Président observe que l'enveloppe fléchée vers A VOS ID passe à 500 000 € (contre 300 000 € sur le CRST 2017-2023). Il informe qu'il reste 109 850 € disponible sur le CRST actuel. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 12 mai 2023.

Constatant la difficulté à monter des projets respectant le cadre A VOS ID, le comité syndical propose que ces 109 850 € puissent être réaffectés soit vers les projets du CRST soit vers le déploiement du très

haut débit (venant ainsi réduire l'enveloppe prévue par la Région sur le CRST 2023-2029). M. Jacquet se montre favorable à cette proposition. Un courrier sera fait en ce sens à la Région.

Monsieur le Président précise que les 50 000 € de fonctionnement fléchés sur l'axe E permettront de financer le poste de chargé de mission PCAET.

Concernant la nouvelle politique d'aménagement régional et notamment la territorialisation de cette politique, Monsieur le Président informe que, en l'état actuel des textes régionaux, le CRST 2023-2029 sera porté par le PETR Pays Loire Beauce. Ce n'est qu'après 2029 que les CRST seront portés par les EPCI.

Il est précisé que Beaugency est signataire du CRST car elle dispose d'une enveloppe « pôle d'animation » de 490 000 €. Cette enveloppe fait suite aux anciens « contrats de ville moyenne » dont Beaugency a bénéficié il y a plus d'une dizaine d'années.

Monsieur le Président rappelle le calendrier prévisionnel :

- Validation en comité syndical du 21 mars pour autoriser le Président, en lien avec les deux communautés de communes et Beaugency, à négocier avec la Région
- Dépôt le 15 mai (après le 12 mai)
- Négociation Région – PETR/EPCI/Beaugency : début septembre
- Présentation devant la 5^{ème} commission en septembre / octobre
- Vote en commission permanente régionale d'octobre / novembre
- Signature officielle fin 2023

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- Approuver le projet de maquette financière du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2023-2029,
- Donner mandat au Président, en lien avec les deux communautés de communes et Beaugency, pour poursuivre toutes démarches de négociation et contractualisation avec la Région sur ce sujet,
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 23-06.

5. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Monsieur le Président informe que la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) du Loiret et celle du Loir-et-Cher (tenue en présence du Préfet) ont rendu un avis favorable au projet de SCoT. Ces deux avis seront transmis par mail aux délégués du Comité syndical.

Monsieur le Président informe que l'enquête publique se tiendra du mardi 11 avril 2023 à 9h00 au vendredi 12 mai 2023 à 12h00. La commission d'enquête est composée de Pascal HAVARD (Président), Claude ALLIOT et Michel IMBENOTTE (membres).

En outre, un avis dans la presse sera publié le vendredi 24 mars (La Nouvelle République, La Renaissance du Loir-et-Cher, Loiret Agricole et Rural, la République du Centre) puis le vendredi 14 avril (mêmes journaux).

Les 48 communes et les 2 ComCom du Pays devront mettre en place une affiche règlementaire (format A2 ; jaune) ; laquelle sera fournie par le Pays Loire Beauce.

Les habitants pourront avoir accès au dossier du SCoT (avec avis des PPA) sur support papier et informatique au siège du PETR (St-Ay) et sur support papier dans les lieux de permanences de la commission d'enquête identifiés aux horaires habituelles d'ouverture : Beaugency, Meung-sur-Loire, Cléry-St-André, Beauce-la-Romaine, Artenay et Patay.

Le public pourra faire valoir ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège du PETR et dans les lieux de permanence permanences : Beaugency, Meung-sur-Loire, Cléry-St-André, Beauce-la-Romaine, Artenay, Patay
- Par voie postale « A l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête » au siège du PETR Pays Loire Beauce, 2 rue du général Lucas 45130 SAINT-AY
- Par courriel (objet : enquête SCoT - « A l'attention le Monsieur le président de la commission d'enquête ») : direction@paysloirebeauce.fr
- Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête (PETR Pays Loire Beauce, 2 rue du général Lucas 45130 SAINT-AY).
- Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique, seront consultables sur le site internet du PETR (rubrique SCoT) : www.paysloirebeauce.fr

Le Président évoque les 22 lieux de permanence :

<i>Lieux</i>	<i>Dates</i>	<i>Horaires</i>
Saint-Ay (Siège du PETR Pays Loire Beauce) 2,rue du Général Lucas 45130 SAINT-AY	Mardi 11 avril	de 9h00 à 12h00
	Jeudi 20 avril	de 9h00 à 12h00
	Mercredi 3 mai	de 14h00 à 17h00
	Vendredi 12 mai	de 9h00 à 12h00
Beaugency 20, rue du Change 45190 BEAUGENCY	Mardi 11 avril	de 14h00 à 17h00
	Jeudi 11 mai	de 9h00 à 12h00
	Mercredi 3 mai	de 9h00 à 12h00
Meung-sur-Loire 32, rue du Général de Gaulle 45130 MEUNG-SUR-LOIRE	Mardi 11 avril	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 26 avril	de 9h00 à 12h00
	Jeudi 11 mai	de 9h00 à 12h00
Cléry-St-André 94, rue du Maréchal Foch 45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ	Mardi 11 avril	de 9h00 à 12h00
	Mercredi 3 mai	de 9h00 à 12h00
	Vendredi 12 mai	de 9h00 à 12h00
Beauce-la-Romaine 7, rue Marin Galliot - Ouzouer-le-Marché 41240 BEAUCE-LA-ROMAINE	Jeudi 20 avril	de 9h00 à 12h00
	Mercredi 26 avril	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 3 mai	de 14h00 à 17h00
Artenay 20, place de l'Hôtel de Ville 45410 ARTENAY	Jeudi 20 avril	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 26 avril	de 9h00 à 12h00
	Jeudi 11 mai	de 14h00 à 17h00
Patay 1, rue Trianon 45310 PATAY	Jeudi 20 avril	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 26 avril	de 14h00 à 17h00
	Jeudi 11 mai	de 14h00 à 17h00

Monsieur le Président informe du calendrier final et rappelle l'objectif d'un SCoT approuvé avant le 14 juillet. Ceci permet d'éviter une approbation en septembre, mois durant lequel se tiendront notamment les élections sénatoriales :

- Vendredi 12 mai (12h00) : fin de l'enquête publique
- Mercredi 17 mai : échange avec la commission d'enquête sur ses observations
- Mercredi 31 mai : comité de suivi

- Lundi 12 juin : remise du rapport final de la commission d'enquête
Période de 15 jours pour éventuelles modifications.
- 22 ou 23 juin : comité de suivi élargi avec quelques PPA pour ajuster le document
- Mercredi 12 juillet : comité syndical d'approbation du SCoT

Monsieur le Président souligne que la réalisation de cette enquête publique représente des coûts très importants pour le Pays Loire Beauce (plus de 11 000 € pour les annonces légales, etc.).

6. Questions diverses

Watty à l'école

Monsieur le Président propose de flécher les 5 000 € du Département vers le programme Watty à l'école de façon à équilibrer le plan de financement.

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Suivi et contrôle du programme	7 112 €	Leader (18,4%)	24 288 €
Partenaire- formation, coordination (prise en main outils animateur, coordination avec enseignants, ateliers et événements)	95 999 €	Département (3,8%)	5 000 €
Matériel pédagogique (Impression, matériel d'animation, ateliers et événements)	28 889 €	Pays Loire Beauce (0,8%)	1 072 €
		Financiers privés (EDF, ENGIE, SCA Pétrole et Derives, SAVE, ENERCOOP, DISTRIDYN) (77%)	101 640 €
		Reste à charge pour les communes	0 €
TOTAL	132 000 €	TOTAL	132 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter les 5 000 € du Département du Loiret vers le financement du programme Watty à l'école.
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Agenda

Le prochain comité syndical se tiendra le mercredi 12 juillet 2023 à 18h00 à Saint-Ay (approbation du SCoT et lancement du PCAET)

Monsieur Froissart propose aux élus d'utiliser l'outil covoiturage proposé par le Pays Loire Beauce avec l'envoi des invitations aux réunions du comité syndical. Cette pratique peut permettre d'être en cohérence avec certaines décisions prises par le comité syndical (baisse des émissions de carbone, sobriété énergétique, etc.)

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents pour leur participation active et pour la qualité des échanges.

Le Président

Fredéric CUILLERIER



Le secrétaire de séance

Patrick ECHEGUT